



UN DYNAMISME ÉCONOMIQUE QUI DOIT ÊTRE CRÉATEUR D'EMPLOI

Notre territoire compte 15 720 établissements, 70 050 emplois et 29 parcs d'activité dont 14 sont gérés en direct par l'agglomération. La création de nouvelles zones d'activité et la dynamisation de celles existantes constituent une priorité car elles sont décisives pour les finances de l'agglomération et son niveau d'emplois.

Huit projets de création ou d'agrandissement de zones d'activités sont prévus d'ici 2024, soit 128 hectares et 528 000 m² de surfaces construites. La ZAC de la Régale à Courtry, du Gué de Launay à Vaires-sur-Marne ou de Lamirault à Croissy Beaubourg font partie des nouvelles zones d'activités en cours d'aménagement.

Au-delà de la création de nouvelles offres foncières, modérée par notre volonté de limiter l'artificialisation des sols, nous devons fidéliser les entreprises déjà installées sur le territoire en leur permettant d'évoluer dans un environnement attractif. La rénovation des zones d'activités plus anciennes comme la ZAC de Pariest à Croissy Beaubourg, Emerainville et Lognes, la ZI de la Trentaine à Chelles ou la zone d'activités Petit Noyer / Croix Saint-Claude à Pontault-Combault, ou la résorption de friches comme sur le secteur du Sud Triage à Chelles et Vaires sur Marne, s'inscrivent dans cet objectif d'attractivité.

C'est aussi le sens de l'élaboration d'un futur Schéma d'Accueil et de Services aux Entreprises qui doit permettre de mieux répondre aux besoins des entreprises implantées sur Paris - Vallée de La Marne. La création d'une foncière, aux côtés d'autres investisseurs, nous permettra d'intervenir directement afin de redynamiser des parcs d'activité publics ou privés, ou des immeubles de bureaux présentant diverses fragilités (immeubles anciens à rénover, implantation d'activités ne correspondant pas à l'usage initial des lieux).

Nous devons également être attentifs aux évolutions économiques qui affectent notre tissu d'entreprises et qui sont susceptibles de provoquer ou d'accentuer certaines fragilités, notamment dans les domaines du commerce ou de l'imprimerie, et à l'inverse veiller à l'implantation d'activités économiques sources de croissance grâce au développement de filières d'excellence.

Le renforcement des outils de veille, d'observation et d'analyse des évolutions économiques et fiscales est essentiel à ce titre. Enfin, l'agglomération doit être à l'écoute des mutations affectant l'organisation du travail et des entreprises qui appellent, entre autres, le développement d'espaces de coworking et de télécentres.

Un territoire dynamique se doit également d'être créateur d'emplois. La crise économique que nous subissons actuellement en écho à la crise sanitaire exige que nous soyons particulièrement vigilants sur les moyens que nous mettons en œuvre pour l'insertion et l'emploi des habitants du territoire qui doivent plus que jamais d'être soutenus et accompagnés durant les prochaines années. La création d'une mission locale unique à l'échelle du territoire de Paris - Vallée de la Marne avec trois antennes sur Chelles, Torcy et Pontault-Combault permettra de renforcer davantage les moyens au service de l'emploi des jeunes sur l'ensemble de l'agglomération.

Le domaine de l'insertion des publics les plus éloignés de l'emploi souffre d'un grand manque de lisibilité en raison d'un grand nombre d'acteurs. Dans ce cadre, l'action de la Maison de l'Insertion et de l'Emploi de Paris - Vallée de la Marne doit être valorisée et bénéficier à l'ensemble des habitants de l'agglomération au-travers des chantiers d'insertion, ou de l'accès aux clauses d'insertion présentes dans un grand nombre de chantiers sur l'agglomération (Grand Paris Express, centre nautique à Champs-sur-Marne, chantiers de rénovation urbaine).

- Soutenir l'installation, la croissance des entreprises, et la production locale grâce à la création et l'aménagement de nouvelles zones d'activité et la résorption de friches ; Fidéliser les entreprises déjà existantes en leur offrant un cadre de travail attractif en engageant la requalification des zones d'activités vieillissantes et en favorisant leur développement par un suivi personnalisé, des mises en relation et des animations.
- Encourager l'entrepreneuriat par un accompagnement en réseau auprès des demandeurs d'emploi et des publics éloignés de l'emploi.
- Accompagner au plus près les recrutements des entreprises sur le territoire en développant les liens entre le développement économique et le service insertion emploi.
- Mieux orienter les demandeurs d'emploi en lien avec les villes et les partenaires de l'agglomération vers les dispositifs adaptés à leur recherche.
- Faire de la Maison de l'Emploi et de l'Insertion une porte d'entrée des dispositifs d'insertion sur le territoire et développer ses services de façon équilibrée sur l'ensemble de l'agglomération.
- Poursuivre notre soutien engagé en matière d'Economie Sociale et Solidaire afin d'encourager l'innovation sociale et environnementale, l'émergence de nouveaux services à destination des entreprises et des habitants autour de valeurs environnementales durables.
- Accompagner les projets de « tiers lieux » ou de lieux hybrides mêlant espaces de création, d'animation, de fabrication ou d'innovation en prenant appui sur le Fablab existant à la Cité Descartes.